

Combien ça coûte d'aller au Tribunal en assurances sociales?

MATINÉE D'ÉTUDE HETSJ « ASSURANCES SOCIALES: PARLONS ARGENT » 06.10.2023

RACHEL TAGLIANI, titulaire du brevet d'avocate, greffière à la cour des assurances sociales du Tribunal cantonal vaudois

1

Greffière à la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal vaudois

- Le Tribunal cantonal est l'autorité judiciaire supérieure du canton.
- La **Cour des assurances sociales** est l'autorité de recours en matière d'assurances sociales (AI, AVS, LAMal, LAA, LACI, etc) et contestations PP.
- Elle connaît aussi des contestations en matière de prévoyance professionnelle (y compris le partage des prestations de sortie après divorce).
- 11 juges cantonaux, 1 juge suppléante, 17 assesseurs, 22 greffiers, 6 gestionnaires de dossiers
- 2022: environ 1'000 dossiers (entrants-sortants), dont 380 AI, 190 ACH, 158 AA
- **Concrètement?**

2

Sondage

Gus est diabétique. Pour traiter sa maladie, il se fait des injections d'insuline quotidiennement et prend des médicaments. Plusieurs de ses dents se déchaussent gravement et son dentiste a établi un devis de 8'000 fr. (extraction des dents et pose de ponts et couronnes).

Gus considère que ce traitement dentaire est dû au traitement de son diabète et demande la prise en charge de la facture par son assurance LAMal, laquelle refuse.

Si Gus décide de faire recours contre la décision de son assurance-maladie à la CASSO, combien cela lui coûtera-t-il, en tout, s'il gagne le procès (honoraires d'avocats)? (inspiration: CASO - AM26/23)

A) 0 fr.

B) Entre 200 et 500 fr.

C) Entre 500 et 1'500 fr.

D) 800 fr.

3

Sondage

Gus est diabétique. Pour traiter sa maladie, il se fait des injections d'insuline quotidiennement et prend des médicaments. Plusieurs de ses dents se déchaussent gravement et son dentiste a établi un devis de 8'000 fr. (extraction des dents et pose de ponts et couronnes).

Gus considère que ce traitement dentaire est dû au traitement de son diabète et demande la prise en charge de la facture par son assurance L'AVIA, laquelle refuse.

Si Gus décide de faire recours contre la décision de son assurance-maladie à la CASSO, combien cela lui coûtera-t-il en tout s'il perd le procès (hors honoraires d'avocat)?

A) 0 fr.
 B) Entre 200 et 500 fr.
 C) Entre 500 et 1'500 fr.
 D) 800 fr.

4

Sondage

Gus est diabétique. Pour traiter sa maladie, il se fait des injections d'insuline quotidiennement et prend des médicaments. Plusieurs de ses dents se déchaussent gravement et son dentiste a établi un devis de 8'000 fr. (extraction des dents et pose de ponts et couronnes).

Gus considère que ce traitement dentaire est dû au traitement de son diabète et demande la prise en charge de la facture par son assurance L'AVIA, laquelle refuse.

Si Gus décide de faire recours contre la décision de son assurance-maladie à la CASSO, combien cela lui coûtera-t-il en tout s'il gagne ou perd le procès (hors honoraires d'avocat)?

A) 0 fr.
 B) Entre 200 et 500 fr.
 C) Entre 500 et 1'500 fr.
 D) 800 fr.

5

L'évaluation des frais de justice

- Est l'un des critères fondamentaux du processus de décision pour porter l'affaire devant la justice ou non
- A mettre en balance avec les chances de succès
- Important de pouvoir évaluer les coûts à l'avance
- Spécifique à chaque domaine du droit, chaque juridiction
- Sujet très peu connu par les non-juristes

6

Coûts possibles (en général)

A) Frais devant l'assurance, avant la décision

B) Frais devant le tribunal:

- 1 - Dépens
- 2 - Honoraires
- 3 - Frais judiciaires

C) Possibilités d'aides pour payer ces coûts

7

Coûts possibles (en général)

○ A) Frais devant l'assurance, avant la décision?
CR-LPGA, n°29 ad art. 37

○ B) Frais au stade judiciaire

- 1 - Dépens

8

Coûts possibles (en général)

○ 2 - Honoraires d'avocat ou de mandataire professionnel :
pas de monopole en droit administratif (40 LTF, 16 LPA-VD *a contrario*, ATF 134 III 520 consid.1.2).

9

Coûts possibles (en général)

o3- Frais judiciaires

Que comprennent-ils?
 Avance de frais
 Montant – jusqu'au 31 décembre 2020 / dès le 1^{er} janvier 2021
 (motion 09.3406 en 2009; art. 61 let. a LPGA; «foyer de recourte»)

10

Coûts possibles (en général)

o3- Frais judiciaires

Montant

Art. 61 let. f bis LPGA (version dès 1.1.21):
« pour les litiges en matière de prestations, la procédure est soumise à des frais judiciaires si la loi spéciale le prévoit; si la loi spéciale ne prévoit pas de frais judiciaires pour de tels litiges, le tribunal peut en mettre à la charge de la partie qui agit de manière téméraire ou fait preuve de légèreté »

11

Frais judiciaires au Tribunal cantonal en assurances sociales

Assurance	LAI	LAA	LAMal	LAVIAM	LPC	LAPC	AP	LPP/PPD	LACI
Frais judiciaires	200 à 1'000 Fr. en matière de constatations portant sur des prestations	0	0	0	0	0	0	0	0
Base légale	69 al. 1 bis LAI	61 let. f bis LPGA	61 let. f bis LPGA	4 al. 3 TFDA (VD)	61 let. f bis LPGA	61 let. f bis LPGA	61 let. f bis LPGA	73 al. 3 LPP	61 let. f bis LPGA

12

Frais judiciaires au TF

Art. 65 al. 4 let. a LTF :

Le montant de l'émolument judiciaire est fixé entre 200 et 1000 francs, indépendamment de la valeur litigieuse, dans les affaires qui concernent des prestations d'assurance sociale

13

C) Possibilités d'aides pour payer ces coûts

- Assistance juridique gratuite

Art. 37 al. 4 LPGA, ATF 132 V 200 consid. 4.1 ; TF 9C_786/2017 consid. 4.2 ; ATF 130 I 180 consid. 2 ; TF 8C_297/2008 consid. 3.2 ; TF 9C_827/2017 spéc. consid. 3.3.3 ss

- Assistance judiciaire

Art. 29 al. 3 Cst., 61 let. f LPGA

14

Gratuité et revers de la médaille

Conclusions

- Système de recours globalement peu onéreux pour les assurés
- Revers de la médaille?

15
